L'Isle-Adam
ville parc, ville numérique

Déclaration de décès

La déclaration doit s'effectuer dans les 24 heures suivant le décès ou la constatation du décès.

Éléments à fournir

- Noms et prénoms
- Date de naissance et les nom, prénoms des parents
- Date du mariage (nom, prénom(s), date et lieu de naissance des 2 époux).
- Date et lieu du décès
- Livret de famille ou carte d'identité, à défaut tous renseignements d'état-civil relatifs au décès
- En cas d'absence du livret de famille, un extrait d'acte de naissance avec filiation (nom, prénom(s), date de naissance)
- Une pièce d'identité du défunt

Lieu

Mairie du lieu de décès

Infos pratiques

Crématorium le plus proche :

Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. 01 34 21 25 00

Liens utiles
Déclaration de décès pour les personnes étrangères
Renouvellement ou acquisition d'une concession funéraire ou columbarium
Autres démarches
Contact

Castelrose
1 avenue de Paris
Tél. 01 34 08 19 13

ou 01 34 08 19 16